



Vente d'une console de jeux

Par **frjsy4m**, le **23/02/2010** à **16:35**

Bonjour, j'ai vendu il y a un mois une console de jeux ps3 d'occasion qui fonctionnait parfaitement. Un mois après la vente elle est tombée en panne et ne fonctionne plus, l'acheteur veut que je le rembourse !!!, personnellement je ne souhaite pas le rembourser étant donné qu'elle fonctionnait parfaitement quand je l'ai vendue ! quels sont mes droits envers ce litige et qu'est-ce que je risque ? merci

Par **fif64**, le **23/02/2010** à **17:45**

Rien. pour 300 euros votre acquéreur n'ira pas faire mandater un expert et n'ira pas au tribunal. En plus si la console a marché pendant un mois sans aucun problème....

Par **frjsy4m**, le **23/02/2010** à **21:15**

bonjour, merci pour votre réponse rapide